



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026 A 20 HEURES 30

Présents : M. ROMANET-CHANCIN, M. BOIRAUD (pouvoir de Mme PETOZZI-PERRIN), Mme CHOLLAT, M. DEMARE, Mme LONGVERT, M. DESSALLES, M. LAFORET, M. CHAMPLET, Mme RAPENEAU, M. FOREST, Mme CORDIER, Mme DAVID (pouvoir de M. JAEG), Mme BERITON, M. PIGNARD, Mme PINET, M. JAMEY, Mme NOVAT

Excusés : Mme PALMIGIANI, M. DARBON, M. JAEG (pouvoir à Mme DAVID), M. GRAU, Mme VOYER, M. CHADEFAX, Mme BESSON, Mme PACIFICI, Mme PETOZZI-PERRIN (pouvoir à M. BOIRAUD)

Siège vacant : M. PECHARD

Secrétaire de séance : Monsieur DEMARE

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2026 **Votants :** 19

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur DEMARE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance : le remboursement de frais avancés par une personne membre de l'Agenda 30 pour l'impression des affiches annonçant la journée de nettoyage de la commune. Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Présentation du compte-rendu annuel de concession de la ZAC des Prés du Marverand pour 2025
- Dénomination de la buvette du complexe Grange du Moulin
- Autorisation de mise en place de servitude Impasse Lathulière pour Enedis
- Adhésion à l'association Souvenir Français Villefranche Gleizé
- Adoption du compte financier unique 2025
- Informations sur les formations des élus, les ratios financiers et les emprunts garantis
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Fixation des taux des impôts directs 2026
- Budgétisation des charges du Syder 2026
- Présentation annuelle des indemnités perçues par les élus
- Adoption du budget primitif 2026
- Remboursement de frais
- Questions diverses
- Informations diverses

1) Information sur les commandes par délégation

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a donné délégation au Maire de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans le cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

DD

Depuis le 7 janvier 2026, les achats suivants ont été réalisés :

Nature de la dépense	Prestataire	Montant HT
Signalétique Complexe Grange du Moulin	ACTION PUB	3 640,00 €
Feu d'artifice du 14 juillet	FEERIE	3 166,00 €
Sonorisation feu d'artifice	CEC	1 020,00 €
Distributeur Toutounet et sacs toutounet	SEPPRA	1 396,33 €
Matériels techniques (tondeuse et débroussailleuse)	CALAD MOTOCULTURE	2 640,00 €
Produits et matériels d'entretien	ADELYA	3 638,89 €
Création d'une évacuation eaux pluviales	AXIMA	8 015,00 €
Matériel technique	SOMEFI	1 460,17 €
Réparation matériel technique	CALAD MOTOCULTURE	1 219,95 €
Produits d'entretien (papiers)	PAREDES	723,58 €
Changement chauffe eau local loué RN 6	PADICS	804,78 €
Collation conseil communautaire	BERTHET	884,70 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

2) Présentation du compte rendu annuel de concession 2025 de la ZAC des Prés du Marverand

Monsieur TRICHET, responsable de l'opération de la ZAC des Prés du Marverand, présente le compte rendu annuel de concession à la collectivité pour l'année 2025. Le document est consultable en mairie et a été adressé à chaque conseiller avec la convocation.

Les évènements marquants de 2025 sont :

- La mise au point d'un dossier de modification Loi sur l'eau portant sur le bassin de rétention et la création d'un fossé hors ZAC ;
- La régularisation foncière de l'îlot D ;
- La recherche de fuite sur le réseau eaux pluviales, sans découverte d'anomalie.

Sur le plan financier, l'année 2025 a été conforme aux prévisions, avec toutefois des dépenses un peu inférieures aux prévisions. L'année 2026 devrait voir l'opération se terminer.

Monsieur le Maire remercie Monsieur TRICHET pour sa présentation et son accompagnement dans ce dossier depuis plusieurs années

Il est également proposé de prolonger le protocole de liquidation de la concession. Ce document avait fixé une fin d'opération au 31/12/2024 mais il reste encore à ce jour quelques travaux à réaliser. Il devrait être prolongé jusqu'au 31/12/2026.

Le bilan financier de pré-liquidation s'établit à ce jour à :

Dépenses 7 243 147 €

Recettes 7 395 803 €

Le solde excédentaire reviendra pour 80 % à l'aménageur et pour 20 % à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte-rendu annuel à la collectivité de la ZAC des Prés du Marverand pour l'année 2025, **APPOUVE** la rédaction de ce compte-rendu.

DECIDE la prolongation du protocole de liquidation jusqu'au 31 décembre 2026.

3) Dénomination de la buvette du complexe Grange du Moulin

Monsieur DESSALLES indique que le bâtiment à usage de buvette occupé autrefois exclusivement par le club de foot a été repris par la commune et peut désormais être proposé aux associations comme salle de réunion.

Il est proposé de nommer cette salle pour garder une cohérence d'ensemble au complexe. Il vous est proposé de la nommer salle Morisot, du nom de la peintre Berthe Morisot, qui a peint un tableau intitulé Le petit Moulin à Gennevilliers.

Après délibération, le conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (P. JAMEY)
APPOUVE la dénomination de la buvette du complexe sportif « Salle Morisot ».

4) Autorisation de mise en place de servitude Impasse Lathulière pour Enedis

Monsieur DEMARE explique qu'Enedis sollicite la commune en sa qualité de propriétaire de la parcelle AB 0041 constitutive de la voirie de l'impasse Lathulière pour l'autoriser à positionner un câble souterrain sur une longueur de 15 mètres dans le cadre de la desserte d'une construction.

Cette servitude est proposée à titre gratuit. Les frais d'inscription restent à la charge d'Enedis.

Il est proposé de faire droit à cette demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la servitude instituée à la demande d'Enedis sur la parcelle AB 0041 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

5) Adhésion à l'association Souvenir Français Villefranche Gleizé

Monsieur DEMARE propose au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune à l'association du Souvenir Français Villefranche-Gleizé, afin de soutenir son action de mémoire des personnes mortes pour la France.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association Souvenir Français Villefranche Gleizé ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

6) Approbation du compte financier unique 2025

Monsieur DESSALLES présente le compte financier unique 2025 et un état des dépenses par fonction.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	4 087 014,91 €
Dépenses	3 284 030,43 €
Résultat 2024	<u>45 299,78 €</u>
Excédent de fonctionnement	848 284,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	3 522 385,57 €
Dépenses	3 216 860,38 €
Résultat 2024	<u>817 721,12 €</u>
Excédent d'investissement	1 123 246,31 €
Restes à réaliser	532 400,00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur CHAMPLET, doyen de l'assemblée, et en l'absence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.

7) Informations particulières à porter à la connaissance des conseillers sur les formations des élus, les ratios financiers et les emprunts garantis

Monsieur DESSALLES rappelle que la présentation du compte financier unique doit comporter :

- une information annuelle sur les actions de formation suivies par les élus de mars 2025 à février 2025 :

Intitulé formation	Nombre d'élus	Adjoint / Conseiller	Financement
Communication en période pré électorale	1	Adjoint	Cotisation AMF 69

- Les ratios financiers :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	4 468

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 419,00

Ratios de niveau		CFU 2024	Valeurs	Taux moyens Nationaux 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	663,68	636,16	108,40 %
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	876,36	912,43	123,00 %
3	Dépenses d'équipement brut / population	610,14	401,19	433,00 %
4	Encours de dette / population (2)(3)	788,57	714,81	703,00 %
5	DGF / population	17,12	16,13	160,00 %
Ratios de structure et d'analyse financière			Valeurs	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	35,43 %	37,75 %	54,14 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	80,45 %	74,03 %	85,64 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	24,27 %	30,28 %	18,12 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	19,55 %	25,97 %	11,71 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	89,98 %	78,34 %	58,83 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	3,71	2,59	3,7

- La liste des emprunts garantis par la commune (jointe en annexe)

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de ces informations.

DD

8) Affectation du résultat 2025

Monsieur DESSALLES rappelle aux membres du conseil que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget principal 2025 est de 848 284,26 €. Il propose d'affecter ce résultat à la section d'investissement du budget principal 2026 à hauteur de 800 000 €.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

VOTE l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2025, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2026 pour un montant de 800 000 €.

9) Vote des taux d'impôts directs 2026

Monsieur DESSALLES propose de reconduire les taux suivants :

- 27,43 % de taxe foncière sur le bâti (cumul du taux communal de 16,40 % et du taux départemental de 11,03 %)
- 23,88 % de taxe foncière sur le non bâti
- 8,78 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le produit attendu de ces taxes n'est pas encore connu à ce jour.

Après délibération, le conseil municipal, unanime,

VOTE la reconduction pour 2026 des taux d'imposition communaux des taxes locales applicables en 2025, soit :

- taxe foncière (bâti) 27,43 %
- taxe foncière (non bâti) 23,88 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,78 %.

10) Budgétisation des charges du Syder

Monsieur DESSALLES précise que le recouvrement des charges du SYDER (éclairage public) est possible soit par budgétisation soit par fiscalisation. L'option de la budgétisation a pour incidence la suppression des taux d'imposition inscrits sur les rôles d'impôts locaux, prélevés directement par le SYDER (colonne « syndicats de communes »).

Il est proposé de retenir la budgétisation de la totalité des charges dues au SYDER pour un montant de 73 541,08 €.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE de retenir pour l'année 2026 la budgétisation de la totalité des charges dues au SYDER, s'élevant pour la commune d'Arnas à la somme de 73 541,08 €.

11) Présentation annuelle des indemnités perçues par les élus

Monsieur DESSALLES précise que le vote du budget primitif doit être accompagné d'un récapitulatif des indemnités perçues par les élus communaux, présenté dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS TOUS MANDATS CONFONDUS

DD

FONCTION	NOM (facultatif)	COLLECTIVITE	MONTANT MENSUEL BRUT EN EUROS	TOTAL
Maire	Michel Romanet-Chancrin	Commune d'Arnas	2260,78 €	3366,51€
		Communauté d'Agglomération Ville-franche Beaujolais Saône	1 105,73 €	
Premier adjoint	Patrick Boiraud	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Deuxième adjoint	Françoise Chollat	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Troisième adjoint	Daniel Demare	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Quatrième adjoint	Anick Longvert	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Cinquième adjoint	Jacques Dessalles	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Sixième adjoint	Céline Palmigiani	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Septième adjoint	Pierre Laforet	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de ces informations.

12) Vote du budget primitif de 2026

Monsieur DESSALLES présente le projet de budget 2026 tel qu'il est issu du débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu en janvier 2026.

Il se décompose comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement 3 701 000,00 €
- en dépenses et en recettes d'investissement 3 665 000,00 €

Monsieur DESSALLES remercie les membres de la commission finances, ainsi que les services, pour leur accompagnement et leur investissement durant ce mandat. Le mandat a permis de réaliser des investissements ambitieux pour les écoles notamment, mais en maîtrisant les dépenses.

Monsieur le Maire indique que ce budget 2026 est prudent, avec des gisements de résultats positifs car certaines dépenses de fonctionnement ne seront peut-être pas réalisées. Il présente peu de dépenses d'investissement, sauf imprévu, compte tenu de cette année électorale.

Il remercie Monsieur DESSALLES pour cette délégation finances assurée depuis 6 ans, ainsi que les membres de la commission, les services et notre maître d'ouvrage délégué BSA pour la maîtrise des coûts sur les travaux des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire remercie également l'ensemble du conseil, qui, par ses décisions, a permis de garder des budgets maîtrisés et une trajectoire financière saine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de budget principal primitif 2026, comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement 3.701.000,00 €
- en dépenses et en recettes d'investissement 3.665.000,00 €

D.D

13) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un texte adressé aux conseillers municipaux dans le cadre de cette fin de mandat et à l'occasion de cette dernière réunion du conseil municipal. Ce texte est reproduit intégralement ci-dessous.

« Chers collègues,

Au moment de refermer cette mandature 2020–2026, je veux vous dire merci — simplement, profondément, collectivement.

Nous avons commencé ce mandat dans une période troublée, avec des conditions de travail et de décision qui n'avaient rien d'ordinaire et malgré cela, vous avez tenu : présence, assiduité, sens de l'intérêt collectif, capacité à écouter, à arbitrer, à expliquer.

Ce que je retiens de notre action

D'abord, une évidence : nous avons fait des choix structurants, pas des « coups ».

Le projet phare du mandat, celui qui engage Arnas pour plusieurs décennies, ce sont les écoles, pour un montant cumulé de 10,5 M€ TTC, financé sur nos fonds propres, emprunt et subventions.

C'est un projet qui n'a de sens que parce qu'il répond à une réalité : une commune qui se développe, et une exigence de qualité d'accueil pour les enfants, les équipes éducatives et les familles.

Nous avons aussi consolidé notre cap sur le cadre de vie : sécurité des déplacements, apaisement de la circulation, et développement des aménagements pour les modes doux, dont certains ont été plébiscités.

Et nous avons assumé une politique de sécurité outillée, avec une première tranche de vidéoprotection sur le centre-bourg.

Sur l'urbanisme, nous avons pris de l'avance et tenu une ligne : maîtriser la pression foncière, protéger les secteurs sensibles (dès 2021), puis inscrire notre action dans le PLUiH approuvé le 24 septembre 2025.

C'est une question de cohérence : grandir, oui, mais sans perdre ce qui fait l'identité d'Arnas.

La méthode, autant que les résultats

Je veux aussi saluer votre sens des responsabilités budgétaires, dans un contexte où, du fait de la sortie du COVID et de la guerre en Ukraine, le prix des matières premières et de l'énergie a pu être multipliés par 4.

Et je rappelle le cadre financier dans lequel que nous avons inscrit notre action : une fiscalité stable et des investissements maintenus, avec des taux d'imposition inchangés depuis 35 ans

Enfin, je veux remercier chacune et chacun pour le travail moins visible : commissions, dossiers, réunions tardives, rencontres avec les habitants, présence dans les événements, soutien aux associations, attention portées aux personnes fragiles.

Ce mandat ambitieux et compliqué, vous l'avez porté et fait réussir !

Grâce à vous, adjoints, référents de quartier, conseillers municipaux, et malgré ces vicissitudes, nous avons gardé le cap, l'ambition et le sens du collectif au profit des Arnassiens.

Merci à vous, sincèrement.

Et, même si nous sommes entre nous, merci aussi à Madame la Directrice générale des services, aux agents municipaux, aux bénévoles, et à toutes les forces vives qui font vivre une commune au quotidien. »

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h20.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : A DETERMINER
(sur convocation et sauf information contraire)

Le secrétaire de séance
Daniel DEMARE



Le Maire
Michel ROMANET-CHANCIN

